

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

---

PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX COLLECTES DE SANG, DE PLAQUETTES OU DE PLASMA SUR LEUR TEMPS DE TRAVAIL - (N° 732)

Retiré

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS44

présenté par  
M. Courbon

à l'amendement n° AS|33 de M. Cordier

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer la troisième phrase de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer la nécessité pour le salarié ou l'agent public l'obligation de fournir un justificatif de sa candidature au don.